

ASSOCIATION SPORTIVE du collège Christiane Bernardin

INSCRIPTIONS auprès des professeurs d'EPS de 12h30 à 13h15, les 8 et 11 septembre 2025 devant le restaurant scolaire.

Activités et créneaux hebdomadaires des entraînements en 2025 / 2026

| | Lundi | mardi | Mercredi | jeudi | vendredi |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|
| Handball (Benjamins) | | Mr Bui 12h30-13h20 | Compétition | | |
| Basket ball | Mr Munsch 12h40-13h20 | | Compétition | Mr Munsch 12h40-13h20 | |
| Volley ball | | Mme Gallet 12h00-12h40 | Compétition | | Mme Gallet 12h00-12h40 |
| Badminton | Mr Campana 12h00-12h40 | | Compétition | | |
| Tennis de table | Mr Bui 12h00-12h40 | | Compétition | Mr Campana 12h00-12h40 | |

- Les **entraînements** démarrent à 12h00, 12h30 ou 12h40 (rdv portail EPS) et s'arrêtent au plus tard à 13h20, avant la reprise des cours.
- Les **rencontres inter-collèges (compétitions)** sont organisées le mercredi après-midi entre 13h00 et 16h00, à raison de 6 mercredis environ dans l'année.
- **Possibilité de faire 1, 2 ou 3 activités si le planning le permet et après accord des professeurs selon les places disponibles.**
- Attention : si le nombre de demandes d'inscription pour une activité n'est pas suffisant, le créneau ne sera pas ouvert et sera utilisé pour une autre activité. Le chèque serait alors restitué aux familles.

Objectifs

- Implication et responsabilité dans la vie associative. Passage de diplômes de jeune-officiel.
- Convivialité et respect de l'autre.
- Connaissance et pratique d'un ou plusieurs sports à l'entraînement et en compétition.

Inscriptions

- Tous les élèves du collège peuvent s'inscrire quel que soit leur niveau de pratique.

- Une liste des élèves inscrits est communiquée aux assistants d'éducation qui leur permettront de manger en priorité à 12h le jour de l'entraînement afin qu'ils puissent être au rendez-vous à 12h30.

Pièces à fournir :

- Un chèque de 25 euros (1 enfant) ou 40 euros (2 enfants) ou 50 euros (3 enfants) établi à l'ordre de l' « AS du collège Christiane Bernardin ».
- Ce formulaire intégralement rempli et signé par l'élève et par les parents.
- Remettre le tout au professeur responsable de l'activité lors des journées d'inscription ou bien à son professeur d'EPS.

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AS LE MERCREDI 17/09/2025 A 12H15

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)....., père, mère, tuteur, représentant légal (1) autorise (2)né(e) le/.../...., classe à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Christiane Bernardin.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur (MAIF) de l'Association Sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS. (cf site internet du collège, rubrique UNSS, ou Pronote)

Activité(s) choisie(s) : la 1^{ère} activité est prioritaire. Une 2^{ème} voire une 3^{ème} activité sont possibles sans surcoût en cas de places disponibles après accord du professeur).

1. =
2. =
3. =

Je m'engage à participer assidûment : aux entraînements aux compétitions

N° de TEL en cas d'urgence : père :.....mère :.....

J'autorise les organisateurs à prendre toute mesure utile en cas d'urgence.

Fait à, le

SIGNATURES

de l'élève

des parents

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer Nom-Prénom du licencié